

**Bienvenue au 41^e Congrès
de la Fédération de la santé
et des services sociaux-CSN**

**POUR LE MEILLEUR
ET POUR L'AVENIR**





Table des matières

Déroulement du congrès	5
Ordre du jour	9
Règles et procédures du congrès	15
Guide des élections	17



Déroulement du congrès

Lieu

Hôtel et centre de congrès Rimouski
225, boul. René-Lepage Est
Rimouski (Québec) G5L 1P2

Date

Lundi 1^{er} juin 2009 au vendredi 5 juin

Ouverture du congrès

Lundi 1^{er} juin à 13h

Ouverture des portes

Les portes de la salle de l'assemblée plénière et celles des ateliers ouvriront une demi-heure avant le début de chaque séance.

Horaire du congrès

Lundi : 13 h à 18 h
Mardi : 9 h à 18 h
Mercredi : 9 h à 18 h
Jeudi : 9 h à 18 h
Vendredi : 9 h à 17 h

Horaire des dîners

Mardi : 12 h 30 à 14 h 30
Mercredi : 12 h 30 à 14 h 30
Jeudi : 12 h 30 à 14 h 30
Vendredi : 12 h 30 à 14 h 30

Horaire des pauses-santé

Lundi : 15 h
Mardi : 11 h et 16 h
Mercredi : 11 h et 16 h
Jeudi : 11 h et 16 h 30
Vendredi : 11 h et 16 h

Inscriptions officielles

Lundi : 9 h 30 à 17 h
Mardi : 8 h 30 à 12 h 30
14 h 30 à 17 h
Mercredi : 8 h 30 à 11 h 30

Inscription des visiteuses et visiteurs

(après la fermeture des inscriptions officielles)

Mercredi : 14 h 30 à 17 h
Jeudi : 8 h 30 à 12 h 30
14 h 30 à 17 h
Vendredi : 8 h 30 à 12 h 30

Important – Fin des inscriptions officielles

Les inscriptions officielles se termineront le mercredi 3 juin 2009 à 11 h 30.

Par la suite, les personnes qui veulent s'inscrire au congrès le seront à titre de visiteuses et visiteurs. Aucun changement au sein d'une délégation ne pourra être effectué après la fin des inscriptions officielles.

Les délégué-es préinscrits qui ne se sont pas présentés à l'inscription avant la fermeture officielle ne pourront pas être accrédités et n'auront pas droit de vote.

Pour toute demande concernant l'inscription au congrès, veuillez vous adresser à la salle des inscriptions.

Session de familiarisation pour les nouvelles et nouveaux délégués

Lundi 1^{er} juin à 10 h 30, salle Léonard-Blais

Cette session de familiarisation permettra aux délégué-es qui assistent à leur premier congrès de la FSSS de mieux comprendre son fonctionnement. Vous êtes fortement invité-es à y participer.

Aide aux syndicats

Votre syndicat peut être admissible à une aide financière de la fédération pour participer au congrès. Pour toute information voir les responsables de l'aide aux syndicats à la salle Courchesne-Parent :

Lundi	9 h 30 à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h 30 14 h 30 à 17 h
Mercredi	8 h 30 à 11 h 30

Visiteuses et visiteurs

Les visiteuses et visiteurs qui veulent obtenir les documents et le sac à dos du congrès doivent payer les frais d'inscription de 75 \$.

Comité des questions de privilège

Les questions de privilège devront être reçues par écrit au secrétariat du comité exécutif, salle Mgr Lévesque au plus tard le mercredi 3 juin à 12 h.

Répartition des salles

Assemblée plénière :
salles A-B

Aide aux syndicats :
salle Courchesne-Parent

Secrétariat des congressistes :
salle Mgr Blanchet

Photocopieur et télécopieur :
salle Mgr Blanchet

Secrétariat du comité exécutif :
salle Mgr Lévesque

Premiers soins :
salle Bistro 2

Salle de presse :
salle Bistro 1

Salle du quotidien du congrès :
salle Bistro 1

Formation des nouvelles et nouveaux délégués :
salle Léonard-Blais

Inscriptions :
salle Courchesne-Parent

Inscription des visiteuses et visiteurs après la fermeture des inscriptions officielles :
salle Courchesne-Parent

Salle de votation :
salle Courchesne-Parent

Secrétariat des congressistes

Pour toute demande de photocopie, envoi ou réception de télécopie, objets perdus, etc., veuillez vous adresser au secrétariat des congressistes à la salle Mgr Blanchet.

Vestiaire

Un vestiaire mobile est disponible à l'arrière dans la salle plénière.

Premiers soins

Les techniciens ambulanciers sont à votre service pour tout malaise, maladie, accident, prévention ou autre. Vous devez vous rendre à la salle Bistro 2, sinon demandez l'aide d'une personne du service d'ordre.

Objet de solidarité

L'objet de solidarité, fait de matière recyclée et réutilisable, sera en vente au coût de 10 \$ à l'entrée de la salle de plénière. Notez que tous les profits seront distribués aux syndicats en conflit affiliés à la FSSS.

Activité spéciale

Jeudi 4 juin 2009
Soirée des congressistes à 20 h 30.

Navette disponible pour la soirée de solidarité vers 20 h à partir de l'Hôtel Rimouski et pour le retour, à compter de 1 h.

Ouverture des portes à 20 h au Colisée de Rimouski.

Le billet d'admission est requis à l'entrée. Il est joint à votre cocarde. Des billets additionnels sont disponibles gratuitement au secrétariat des congressistes.

Centre des messages

Le centre des messages téléphoniques affiche au babillard, près de la salle Courchesne-Parent, les messages destinés aux délégué-es. Les numéros de téléphone et de télécopieur sont aussi affichés sur ce babillard.

Aucun message ne sera directement remis aux personnes. Vous êtes donc priés de consulter régulièrement le babillard.

Affichage et distribution de documents

Tout affichage et toute distribution de document, dépliant, journal ou autre doivent être autorisés préalablement par la secrétaire générale-trésorière.

Les demandes d'autorisation doivent être présentées au secrétariat du comité exécutif à la salle Mgr Lévesque. Conformément à la pratique antérieure, seul le bulletin de présentation des candidates et candidats (curriculum syndical) sera distribué dans la salle de l'assemblée plénière par le service d'ordre.

Distribution ou vente d'objet

Aucune distribution ni vente d'objet ne se fera sur les lieux du congrès à moins d'avoir été autorisée préalablement par la secrétaire générale-trésorière, et ce, avant la tenue du congrès.

Ordre du jour

Lundi 1^{er} juin 2009

9 h 30 Inscriptions

10 h 30 Session de familiarisation pour les nouvelles et nouveaux délégués

13 h Plénière

- Mot de bienvenue du président du Conseil central de Rimouski, Vincent Couture
- Mot de la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau
- Ouverture officielle du 41^e Congrès de la FSSS par la présidente, Francine Lévesque
- Présentation de la vidéo promotionnelle FSSS
- Rapport du comité exécutif de la FSSS par la présidente
- Appel des membres du bureau fédéral
- Nomination de la ou du secrétaire du congrès
- Rapport préliminaire du comité des lettres de créance
- Rapport sur la composition des comités du congrès
- Adoption de l'ordre du jour
- Présentation du déroulement du congrès
- Adoption du procès-verbal du 40^e Congrès de la FSSS
- Nomination de la présidente ou du président des élections ainsi que de la ou du secrétaire des élections

15 h Pause-santé

15 h 30 Plénière

- Rapport du comité des résolutions
- Amendements aux statuts et règlements
- Rapport du bureau fédéral
- Recommandations du bureau fédéral

18 h Ajournement

Mardi 2 juin 2009

8 h 30 Inscriptions

9 h Plénière

- Premier rapport du comité des lettres de créance
- Rapport du comité de condition féminine
- Rapport sur les finances

10 h 30 Présentation de LEUCAN

11 h Pause-santé

11 h 30 Plénière

- Rapport sur les finances (suite)
- Rapport du comité de surveillance
- Rapport du vérificateur

12 h 30 Pause-repas

14 h 30 Plénière

- Présentation sur la crise financière et les PPP

16 h Pause-santé

16 h 30 Plénière

- Table ronde sur la crise financière et les PPP

18 h Ajournement

Mercredi 3 juin 2009

- 8 h 30 Inscriptions
- 9 h** **Plénière**
- Deuxième rapport du comité des lettres de créance
 - Invitée internationale
 - Rapport du comité de santé et sécurité du travail
- 11 h Pause-santé
- 11 h 30** **Plénière**
- Rapport de la coordination
- 11 h 30 Fin des inscriptions officielles et de la période de mise en candidature aux postes électifs
- 12 h Heure limite pour la remise des questions de privilège
- 12 h** **Plénière**
- Rapport de la présidence des élections - mises en nomination
- 12 h 30 Pause-repas
- 14 h 30 Ateliers
- 16 h Pause-santé
- 16 h 30 Ateliers (suite)
- 18 h Ajournement

Jeudi 4 juin 2009

- 9 h** **Plénière**
- Dernier rapport du comité des lettres de créance
 - Premier rapport de la présidence des élections
 - Présentation sur Marcel Pépin
 - Présentation *Le choc des générations*
 - Rapport synthèse des ateliers
- 11 h Pause-santé
- 11 h Rencontres régionales pour présentation des candidates et candidats
- 11 h 30** **Plénière**
- Questions de privilège
- 12 h Présentation des candidats en poste pour le comité exécutif et les représentantes et représentants d'un secteur privé
- 12 h 30 Pause-repas
- 12 h 30 Élections premier tour
- 14 h 30 Fermeture des bureaux de scrutin
- 14 h 30** **Plénière**
- Rapport synthèse des ateliers (suite)
- 16 h 30 Pause-santé
- 17 h** **Plénière**
- Présentation des syndicats en conflit
 - Rapport synthèse des ateliers (suite)
 - Deuxième rapport de la présidence des élections
- 18 h Ajournement
- 18 h Deuxième tour de scrutin si nécessaire
- 20 h 30 Soirée de solidarité

Vendredi 5 juin 2009

- 9 h **Plénière**
- Prévision budgétaires 2009-2012
 - Réglementation pour l'aide aux syndicats
- 11 h Pause-santé
- 11 h 30 **Plénière**
- Rapport synthèse des ateliers (suite)
 - Travaux sur les recommandations
- 12 h 30 Pause-repas
- 14 h 30 **Plénière**
- Travaux sur les recommandations (suite)
 - Dernier rapport sur les élections et entérinement et installation des dirigeants élus
- 17 h Clôture du congrès



Règles et procédures du congrès

Article 18 – Pouvoirs du congrès

Le congrès a tous les pouvoirs. Entre autres, il exerce les prérogatives suivantes :

- a. il adopte le procès-verbal du dernier congrès, reçoit les rapports du comité exécutif, du bureau fédéral, de la coordination des services, des différents comités permanents de la fédération et en dispose;
- b. il reçoit les états financiers et en dispose;
- c. il fixe le budget;
- d. il procède à l'élection des membres du comité exécutif et entérine l'élection des vice-présidences régionales et des représentantes ou représentants d'un secteur privé;
- e. il prend toutes les décisions relatives à la bonne marche de la fédération;
- f. il dispose des suspensions et statue sur les radiations;
- g. il détermine le nombre et le regroupement des régions de la fédération;
- h. il détermine le nombre et la définition des secteurs;
- i. il peut seul amender les présents statuts.

Participation au congrès

Délégation

Article 20.01

Le congrès est composé des délégations des syndicats affiliés et des membres du bureau fédéral.

Article 20.02

Chaque syndicat affilié a droit à une délégation officielle d'au moins une personne. Si ce syndicat compte au moins cent vingt-cinq

(125) membres cotisants, il a droit à deux délégué-es officiels. S'il compte au moins trois cents (300) membres cotisants, il a droit à trois délégué-es officiels. Au-delà de trois cents (300) membres cotisants, chaque tranche supplémentaire de cent soixante-quinze (175) membres cotisants donne droit à un délégué officiel additionnel.

Calcul de la délégation

Article 21.01

Le secrétariat-trésorerie de la fédération détermine le nombre de délégué-es officiels auquel a droit chaque syndicat en fonction de la moyenne des cotisations syndicales payées au cours des douze derniers mois. Le calcul de cette moyenne s'arrête quatre-vingt-dix (90) jours avant le congrès.

Article 21.02

Pour les syndicats nouvellement affiliés, le nombre de délégué-es officiels est déterminé en fonction de la moyenne des cotisations syndicales payées depuis leur affiliation.

Article 21.03

Pour les syndicats qui n'ont pas encore payé de cotisation syndicale à la fédération, le nombre de délégué-es officiels est déterminé en fonction du nombre de membres en règle.

Droit de vote et lettres de créance

Pour toute inscription ou modification à l'inscription, vous devez présenter une lettre originale dûment signée par la présidence ou le secrétariat de votre syndicat.

Article 22.01

Une ou un délégué officiel a droit à un vote.

Article 22.02

Chaque délégué-e doit être accrédité par une lettre de créance du syndicat qu'elle ou qu'il représente et dont elle ou il est membre en règle.

Article 22.03

Les lettres de créance doivent être signées par la présidence ou le secrétariat du syndicat.

Article 22.04

Les délégué-es d'un même syndicat peuvent être accrédités par la même lettre de créance.

Article 22.05

Les lettres de créance doivent être envoyées par le secrétariat-trésorerie de la fédération au moins soixante (60) jours avant l'ouverture du congrès et doivent lui être retournées au plus tard quinze (15) jours avant l'ouverture du congrès, à moins de raisons particulières jugées valables par le comité des lettres de créance.

Le secrétariat-trésorerie remet les lettres de créance signées au comité des lettres de créance lorsqu'il siège.

Article 22.06

Les inscriptions et changements de délégation se terminent à la clôture des mises en candidature aux postes du comité exécutif.

Guide des élections

Règles générales applicables à tous les postes

Une personne ne peut se porter candidate à plus d'un poste.

Chaque candidate ou candidat doit être membre d'un syndicat affilié à la fédération et être délégué-e officiel de son syndicat au congrès. Cependant, les membres du comité exécutif, les vice-présidences régionales et les représentantes et représentants d'un secteur sont rééligibles à une fonction électorale même s'ils ne sont pas délégués officiels de leur syndicat au congrès, à condition qu'ils soient membres d'un syndicat affilié à la fédération (article 100.02).

Les membres du comité exécutif, les vice-présidences régionales et les représentantes et représentants d'un secteur privé ont droit de vote dans leur région d'appartenance.

La candidate ou candidat à un poste de vice-présidence responsable d'un secteur public doit provenir du secteur pour lequel elle ou il pose sa candidature.

La candidate ou candidat à un poste de vice-présidence responsable des secteurs privés doit provenir d'un secteur privé.

La candidate ou candidat à un poste de représentante ou représentant d'un secteur privé doit provenir du secteur concerné.

La fermeture des mises en candidature est le mercredi 3 juin à 11 h 30.

Toutes les dirigeantes et tous les dirigeants élus seront entérinés par le congrès le vendredi 5 juin dans la salle de l'assemblée plénière.

Comité exécutif (7 postes)

- Présidence
- Secrétariat général et trésorerie
- Vice-présidence responsable du personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires
- Vice-présidence responsable du personnel paratechnique, services auxiliaires et de métiers
- Vice-présidence responsable du personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration
- Vice-présidence responsable des techniciennes, techniciens, professionnels de la santé et des services sociaux
- Vice-présidence responsable des secteurs privés.

Mises en candidature

Chaque candidate ou candidat doit remplir un formulaire de mise en candidature préparé à cet effet.

On se procure le formulaire au local du secrétariat du comité exécutif à la salle Mgr Lévesque.

Chaque formulaire précise le poste sur lequel la candidate ou le candidat postule.

Le formulaire doit être contresigné par cinq délégué-es officiels.

Le formulaire doit être remis au local du secrétariat du comité exécutif, salle Mgr Lévesque, avant le mercredi 3 juin 2009 à 11 h 30.

Mises en nomination

Les mises en nomination se feront en plénière, le mercredi 3 juin 2009 vers 12 h.

Chaque candidate ou candidat doit être mis en nomination par une ou un délégué-e officiel présent au congrès.

La liste des candidates et candidats sera distribuée aux congressistes le mercredi.

Présentation des candidates et candidats

Le jeudi 4 juin, à compter de 12 h, dans la salle de l'assemblée plénière. Chaque candidate ou candidat aura un maximum de cinq minutes pour faire sa présentation.

Votation

Le vote aura lieu en même temps pour les sept postes.

Chaque délégué-e officiel a droit de vote.

Les élections se feront par vote secret.

Le nom des candidates et candidats apparaîtra sur les bulletins de vote selon l'ordre alphabétique.

La majorité absolue est requise pour être élu.

Les bulletins de vote annulés ne comptent pas dans le résultat.

Les délégué-es officiels devront présenter leur cocarde pour voter.

Le premier tour de votation aura lieu le jeudi 4 juin 2009 et les bureaux de scrutin seront ouverts de 12 h 30 à 14 h 30 à la salle Courchesne-Parent.

Vice-présidences régionales (12 postes)

Région 1A	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
Région 1B	Bas-Saint-Laurent
Région 02	Saguenay—Lac-Saint-Jean
Région 03	Québec—Chaudière-Appalaches
Région 04	Coeur du Québec
Région 05	Estrie
Région 6A	Montréal—Laval—Grand-Nord
Région 6B	Laurentides—Lanaudière
Région 6C	Montérégie
Région 07	Outaouais
Région 08	Abitibi—Témiscamingue—Nord-du-Québec
Région 09	Côte-Nord—Basse-Côte-Nord

Mises en candidature

La candidate ou le candidat doit provenir de la région concernée.

Chaque candidate ou candidat doit remplir un formulaire de mise en candidature préparé à cet effet.

On se procure le formulaire au local du secrétariat du comité exécutif à la salle Mgr Lévesque.

Le formulaire de candidature doit être contresigné par cinq délégué-es officiels de la région concernée.

Chaque formulaire précise le poste sur lequel la candidate ou le candidat postule.

Le formulaire doit être remis au local du secrétariat du comité exécutif, avant le mercredi 3 juin 2009 à 11 h 30.

Mises en nomination

Les mises en nomination se feront en plénière, le mercredi 3 juin 2009 vers 12h.

Chaque candidate ou candidat doit être mis en nomination au congrès par une ou un délégué-e officiel provenant de la région concernée.

Présentation des candidates et candidats

Le jeudi 4 juin 2009 à la pause de 11 h.
L'endroit de chaque rencontre régionale vous sera communiqué lors de la séance de l'assemblée plénière de jeudi matin.

Chaque candidate ou candidat aura un maximum de cinq minutes pour faire sa présentation.

Votation

Les élections se feront par vote secret.

Le nom des candidates et candidats apparaîtra sur les bulletins de vote selon l'ordre alphabétique.

La majorité absolue est requise pour être élu-e.

Les bulletins de vote annulés ne comptent pas dans le résultat.

Les délégué-es officiels devront présenter leur cocarde pour voter.

Le premier tour de votation aura lieu le jeudi 4 juin 2009 et les bureaux de scrutin seront ouverts de 12h30 à 14h30 à la salle Courchesne-Parent.

Représentantes et représentants d'un secteur privé (3 postes)

- Secteur des centres de la petite enfance (CPE);
- secteur préhospitalier;
- secteur des établissements privés et communautaires.

Mises en candidature

La candidate ou le candidat doit provenir du secteur privé concerné.

Chaque candidate ou candidat doit remplir un formulaire de mise en candidature préparé à cet effet.

On se procure le formulaire au local du secrétariat du comité exécutif à la salle Mgr Lévesque.

Le formulaire doit être contresigné par cinq délégué-es officiels du secteur privé concerné.

Chaque formulaire précise le poste sur lequel la candidate ou le candidat postule.

Le formulaire doit être remis au local du secrétariat du comité exécutif à la salle Mgr Lévesque, avant le mercredi 3 juin 2009 à 11 h 30.

Mises en nomination

Les mises en nomination se feront en plénière, le mercredi 3 juin 2009 vers 12h.

Chaque candidate ou candidat doit être mis en nomination au congrès par une ou un délégué-e officiel provenant du secteur privé concerné.

Présentation des candidates et candidats

Le jeudi 4 juin 2009, à compter de 12 h, dans la salle de l'assemblée plénière.

Chaque candidate ou candidat aura un maximum de trois minutes pour faire sa présentation.

Votation

Le vote aura lieu en même temps pour les trois postes.

Chaque déléguée et délégué officiel provenant du secteur privé concerné a droit de vote dans son secteur.

Les élections se feront par vote secret.

Le nom des candidates et candidats apparaîtra sur les bulletins de vote selon l'ordre alphabétique.

La majorité absolue est requise pour être élu-e.

Les bulletins de vote annulés ne comptent pas dans le résultat.

Les déléguées et délégués officiels devront présenter leur cocarde pour voter.

Le premier tour de votation aura lieu le jeudi 4 juin 2009 et les bureaux de scrutin seront ouverts de 12 h 30 à 14 h 30 à la salle Courchesne-Parent.
